



Rapporteur : Mme ROUSSET

50378

12 - Aménagement et développement des territoires

### Ambitions communes

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif ;

### Exposé :

Ambitions communes est le dispositif approuvé en 2024 qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de soutenir les communes breilliennes dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement. Il traduit la volonté du Département de renouveler son approche en matière d'aide aux communes avec une nouvelle logique de solidarité territoriale. Cela se traduit notamment par un appui renforcé à destination des communes les plus fragiles, mais aussi par une prise en compte accrue des enjeux d'utilité sociale et de transition écologique. Il témoigne également de la volonté de simplifier les démarches pour les communes puisque ce dispositif résulte de la fusion de trois précédents outils de financement.

Ambitions communes est doté au budget primitif 2024 d'une autorisation de programme de 6.900.000 euros. L'offre de projets éligibles est répartie en quatre catégories : les études, les équipements communaux, l'espace public et la dynamisation des centres-bourgs. Trois niveaux d'appui (ciblé, solidaire et renforcé) définissent les modalités propres aux communes concernées : taux et plafond de subvention, typologie de projets éligibles et nombre de dossiers pouvant être déposés annuellement.

En 2024, afin d'accompagner la transition entre les précédents dispositifs et Ambitions communes, les communes n'étant plus éligibles, ou dont les projets ne le seraient plus en 2024, avaient la possibilité de déposer un unique dossier au plus tard au 31 juillet 2024.

Plusieurs dossiers sont ainsi présentés :

#### • Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo :

- commune de Saint-Guinoux - réhabilitation des vestiaires sportifs de la commune pour un montant de 75 000 euros ;
- commune de Roz-Landrieux - construction d'une boulangerie et d'un logement à vocation sociale pour un montant de 100 000 euros ;
- commune de Saint-Marcen - étude pour l'aménagement du centre-bourg pour un montant de 10.715 euros ;
- commune de Saint-Broladre - travaux d'extension de l'atelier technique municipal pour un montant de 86 764,59 euros ;
- commune de Broualan - construction d'une salle polyvalente pour un montant de 200 000 euros ;
- commune de Plerguer - étude faisabilité pour la réalisation d'une salle de sports pour un montant de 9 800 euros ;

#### • Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères :

- commune de Poilley - étude de faisabilité technique et financière en vue de la réhabilitation de la salle polyvalente pour un montant de 1 100 euros ;
- commune de Saint-Marc-le-Blanc - travaux d'aménagement de la rue des Flégés-Baillé pour un montant de 26 653 euros ;
- commune de Saint-Sauveur-des-Landes - travaux d'aménagement du bourg - rues du Coglais et de la Salorge pour un montant de 100 000 euros ;
- commune de Romazy - rénovation thermique de l'école - travaux (2<sup>e</sup> tranche) pour un montant de 12 151 euros ;
- commune de Saint-Hilaire-des-Landes - travaux d'aménagement de la rue des Sources et des estuaires pour un montant de 14 413 euros ;

**• Territoire de l'agence départementale du Pays de Vitré :**

- commune de Landavran - aménagement de la route du Verger et de la place du commerce pour un montant de 54 284,40 euros ;
- commune de Marpiré - rénovation et extension des vestiaires de football pour un montant de 100.000 euros ;
- commune de Boistrudan - rénovation d'un bâtiment pour créer un commerce multiservices et 2 logements pour un montant de 170 000 euros ;
- commune de Champeaux - aménagement de la rue de l'Ecole, du parking de l'école, d'un chemin piéton et du Chemin de Rennes pour un montant de 100 000 euros ;

**• Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande :**

- commune de Saint-Péran - création d'une Maison d'assistant.es maternel.les pour un montant de 84 054,20 euros ;
- commune de Gaël - étude de faisabilité d'un commerce multiservices et logements situé 10 rue de la Libération pour un montant de 11 480 euros ;

**• Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon et Vallons de Vilaine :**

- commune de Chanteloup - construction d'un commerce et 4 logements sociaux pour un montant de 130 000 euros ;
- commune de La Chapelle-de-Brain - rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 32.095,52 euros ;
- commune de La Chapelle-de-Brain - création d'un espace multisports pour un montant de 10 864 euros ;
- commune de Saint-Seglin - étude préalable à l'aménagement du bourg pour un montant de 7 267,50 euros ;
- commune de Tresboeuf - étude préalable à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement mutualisé pour un montant de 5 362,50 euros.

### Décide :

- d'attribuer 22 subventions d'un montant total de 1 342 004,71 euros au titre du dispositif Ambitions communes, détaillées dans les tableaux joints en annexe n° 1 à 6.

### Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : Mme ROUX

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20253004

Pour extrait conforme